

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00158

Numéro SIREN : 834 069 692

Nom ou dénomination : A.C. Plâtrerie

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2021 sous le numéro de dépôt B2021/023256

23256

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2021

Désignation de l'entreprise <u>A.C. PLATRIERIE</u>										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise <u>5 CHEMIN DE PAPUS APPARTEMENT 202 31100 TOULOUSE</u>											
SIRET		8 3 4 0 6 9 6 9 2 0 0 0 1 2									
Durée de l'exercice en nombre de mois *				1 2		Durée de l'exercice précédent *				1 2	
Exercice N clos le 3 1 1 1 2 2 0 2 0											
ACTIF											
				Brut 1		Amortissements-Provisions 2				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012						
		Autres *	014		016						
	Immobilisations corporelles *		028	15 465	030	5 402				10 063	
	Immobilisations financières * (1)		040	613	042					613	
	Total I (5)		044	16 079	048	5 402				10 676	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	1 391	052					1 391	
		Marchandises *	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	15 745	070					15 745	
		Autres * (3)	072	2 413	074					2 413	
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	4 388	086					4 388	
	Charges constatées d'avance *		092	3 719	094					3 719	
Total II		096	27 658	098					27 658		
Total général (I+II)				110	43 736	112	5 402			38 334	
PASSIF											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *								120		500
	Écarts de réévaluation								124		
	Réserve légale								126		50
	Réserves réglementées *								130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)								131		5 806
	Report à nouveau								134		
	Résultat de l'exercice								136		13 081
	Provisions réglementées								140		
	Total I								142		19 437
	Provisions pour risques et charges								154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *								166		11 791
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)								169	2 858	7 106
	Produits constatés d'avance								174		
Total III								176		18 897	
Total général (I + II + III)				180					38 334		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		1 615		
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 802 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A.C. PLATRERIE		Néant ☐	
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice clos le 13/11/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210
	Production vendue	Biens	215		214
		Services *	217		218
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitations reçues			226	
	Autres produits			230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234
	Variation de stocks (marchandises) *				236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			244
	Rémunérations du personnel *				250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252
	Dotations aux amortissements *				254
	Dotations aux provisions				256
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)				
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270
Produits financiers (III)		280	6	Charges financières (V)	294
Produits exceptionnels (IV)					290
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinqui D)	348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	13 081
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 788
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989
	ZRID (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991			
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (H. septuies)	993
	Crédance due au report en arrière du déficit				346
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies V)	643
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)	641	
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					352
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					370

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

DGFIP N°2033-B-SD 2021

A.C. PLATRIERIE

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2021

Formulaire obligatoire l'article 402 septies A bis du Code général des impôts		Désignation de l'entreprise : A.C. PLATRERIE						Néant ☐ *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	5 855	442	959	444		446	6 814	
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	8 000	462		464		466	8 000	
	Autres immobilisations corporelles	470		472	651	474		476	651	
Immobilisations financières		480	609	482	4	484		486	613	
TOTAL		490	14 464	492	1 615	494		496	16 079	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations, dotations de l'exercice		Diminutions, amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 337	532	1 193	534		536	2 530	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	1 236	552	1 600	554		556	2 836	
	Autres immobilisations corporelles	560		562	37	564		566	37	
TOTAL		570	2 572	572	2 830	574		576	5 402	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	587	588	589		
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NO1-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : A.C. PLATRIERIE										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		Dotations		Reprises							
Immob. incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770		775							
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
2											
3											
4											
5											
6											
7											
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis							
Nombres d'opérations sur l'exercice				982 ter							
Déficits imputés				983							
Déficits reportables				984							
Déficits de l'exercice				960							
Total des déficits restant à reporter				970							
III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C											
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI										995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)										996	
IV DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	1 322
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	1 191
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

A.C. PLATRERIE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 500,00 €

SIEGE SOCIAL : 5 chemin de Papus Appartement 202 – 31 100 TOULOUSE

R.C.S. : TOULOUSE 834 069 692 (00012)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 10 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un,

Le 10 mars,

Au siège social,

A 14 heures,

Le soussigné CELIK Ali, agissant en qualité de Président et de seul actionnaire de la société A.C. PLATRERIE, SAS au Capital de 500,00 €, dont le siège social est 5 chemin de Papus, Appartement 202, 31100 TOULOUSE,

après avoir établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que le rapport de gestion correspondant, le tout conformément à la loi, prend les décisions ci-après concernant :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020 ;
- l'affectation des résultats dudit exercice ;
- la constatation des conventions visées par l'article L. 227-10 du code de commerce.

Prise de décisions :

Première décision

L'actionnaire unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020 et les documents s'y rapportant tels qu'ils ont été présentés par lui-même en qualité de Président et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de + 13 080,59 €.

L'actionnaire unique approuve également toutes les opérations traduites par ces comptes et accomplies au cours de l'exercice écoulé ainsi que les dépenses et charges non déductibles des résultats imposables à l'impôt sur les sociétés, à savoir :

- Autres charges diverses pour 53,88 €.

Deuxième décision

L'actionnaire unique décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à + 13 089,59 € de la façon suivante :

- au compte 106880 « Réserves Diverses » pour + 13 089,59 €

L'actionnaire unique constate que le montant des dividendes mis en distribution sur les trois exercices précédents a été le suivant :

Exercice	Dividende brut
2018	Néant
2019	Néant
2020	3 000 €

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'actionnaire unique décide de ventiler le montant des dividendes distribués dans le tableau ci-dessous :

Année	Distribution Globale	Abattement de 40 %	Sans abattement
2018	Néant	Néant	Néant
2019	Néant	Néant	Néant
2020	3 000 €	40 % sur la totalité du montant distribué, soit 2,40 € par part.	Néant

Depuis le 1^{er} Janvier 2018, les dividendes supportent un Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) appelé « flat tax » au taux de 30% (12,80% au titre de l'impôt sur le revenu + 17,20% au titre des prélèvements sociaux).

Cependant, il est possible d'opter pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette option est irrévocable et globale, c'est-à-dire qu'elle s'applique à l'ensemble des revenus du capital de l'année et doit être exercée lors du dépôt de la déclaration des revenus.

Le montant brut des dividendes perçus par les associés personnes physiques est alors soumis au barème progressif par tranches de l'impôt sur le revenu après application de l'abattement de 40%.

Pour les associés personnes physiques, les prélèvements sociaux, calculs sur le montant brut des dividendes, égaux à 17,20% de ce montant, seront prélevés par la société. La fraction déductible fiscalement de la CSG s'élève à 6,80%.

Quelles que soient les modalités d'imposition, le montant brut des dividendes perçus par les associés personnes physiques reste assujéti à un prélèvement forfaitaire obligatoire à la source (non libératoire) dont le taux est fixé à 12,80%. Il s'agit d'un acompte d'impôt sur le revenu, imputable à l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il est opéré. S'il excède l'impôt dû, il est restitué.

Etant précisé que si le revenu fiscal de référence de l'année N-2 ne dépasse pas 50 000€ pour un célibataire, veuf ou divorcé et 75 000€ pour un couple soumis à une imposition commune, il est possible d'être dispensé dudit prélèvement forfaitaire obligatoire.

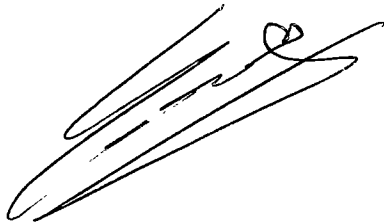
Troisième décision

L'actionnaire unique prend acte des conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé. La liste détaillant chacune de ces opérations sera annexée au présent procès-verbal et figurera donc au registre des décisions de l'actionnaire unique.

De tout ce qui précède, l'actionnaire unique a rédigé et signé le présent procès-verbal qui sera inséré sur le registre des décisions.

L'actionnaire unique Président :

CELIK Ali

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is slanted upwards to the right and appears to be a stylized representation of the name 'CELIK Ali'.